

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.219

Mise en place de zones d'accélération en agro écologie

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.219**

Rapporteur : Vincent YOU

MISE EN PLACE DE ZONES D'ACCELERATION EN AGRO ECOLOGIE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : RÉSILIENCE ALIMENTAIRE

Enjeux : [20203 -2) ACCOMPAGNEMENT VERS L AGROECOLOGIE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 2 : promouvoir une agriculture durable
ODD 13 : adaptation au changement climatique
ODD 15 : protéger la biodiversité et prévenir la dégradation des sols

La loi Energie-Climat adoptée le 8 novembre 2019 prévoit d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'agit de trouver un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une part, et les séquestrations de CO2 d'autre part. En effet, la séquestration de carbone est nécessaire à l'atténuation des effets du changement climatique.

Or, le secteur agricole et alimentaire contribue fortement au changement climatique. L'agriculture représente 20% des émissions de GES en France (2^{ème} poste). Elle a donc un rôle important à jouer pour promouvoir des pratiques agricoles susceptibles de favoriser le stockage de carbone dans les sols.

Depuis 2018, dans le cadre de sa stratégie agricole et alimentaire, GrandAngoulême accompagne les changements de pratiques vers l'agroécologie au travers, notamment, de la coordination du « Collectif Agroforesterie ». Il s'agit d'un groupe de travail réunissant les opérateurs techniques et financiers de la plantation (Prom'haies, le CETEF, Les Compagnons du Végétal, la LPO, le département de la Charente, etc...).

Les nombreux ateliers de travail et les échanges bilatéraux avec les acteurs susnommés aboutissent à un constat partagé : à ce jour, le principal levier de développement des projets en agroécologie réside dans le maintien et la plantation de haies.

En 2023, l'État a introduit « Le Pacte en faveur de la haie » qui préconise notamment de «s'appuyer sur les outils et réseaux existants et de dynamiser les approches collectives et territoriales, les plus susceptibles de développer les effets d'entraînement ».

Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, le département de la Charente pilote le dispositif financier « Haies et arbres », destiné à financer la plantation de haies et d'arbres émanant d'initiatives privées, à l'échelle du territoire charentais.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Dans ce cadre, GrandAngoulême souhaite créer des « **zones d'accélération en agroécologie** ». Elles seront localisées sur des **terres agricoles de secteurs à enjeux**, ceci **dans des communes volontaires**.

L'objectif est de promouvoir et d'accélérer l'adoption de pratiques agroécologiques sur les terres agricoles de ces zones. Cette réponse opérationnelle est au profit de la démultiplication de plantations de haies et de l'entretien de l'existant dans le milieu agricole.

Les zones d'accélération en agroécologie sont présentées comme le fruit d'une démarche expérimentale et territoriale. Elles auront vocation à se généraliser sur le territoire communautaire.

Les points essentiels de la démarche sont les suivants :

- 1) Les zones à enjeux : la démarche Cartéclima! portée par GrandAngoulême, a identifié plusieurs communes comme « zones à enjeux » (soumises, par exemple, au stress hydrique) via la carte de vulnérabilité, ou encore fléchées comme territoires de reconstitution des corridors écologiques (Trame Verte et Bleue). La démarche expérimentale se fondera sur ces secteurs. Les zones à cibler seront validées collectivement avec l'appui des opérateurs du « Collectif Agroforesterie ».
- 2) L'intervention de GrandAngoulême : plusieurs financements sont disponibles pour la plantation sur les parcelles agricoles privées (Etat, département...). Les acteurs font état d'un manque de moyens d'animation. Or, seule une démarche d'animation auprès des acteurs permet un effet démultiplicateur des actions. GrandAngoulême propose donc la mise en œuvre d'un **programme d'animation pluriannuel** dans les zones d'accélération en agroécologie, visant à sensibiliser, convaincre et former les gestionnaires ou futurs gestionnaires de haies en milieu agricole sur ces sujets, ceci tout en visant à limiter les pratiques dégradantes.
Il s'agit d'engager une démarche systémique qui vise à impliquer l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, agriculteurs, acteurs économiques, associatifs...). Cette mobilisation collective est légitimée par une présentation préalable des enjeux de la démarche Cartéclima !.
- 3) Sur le terrain, la démarche pourra se décomposer en plusieurs phases :
 - Phase initiale d'approfondissement des connaissances : état des lieux du maillage, évaluation des pratiques, de la biodiversité, de la qualité des sols et de l'eau sur le foncier, identification des besoins, planification participative impliquant les exploitants agricoles et la communauté locale.
 - Phase de sensibilisation et formation : formations techniques, ateliers pratiques, visites de terrain, campagne de sensibilisation, réunions d'informations, ...
 - Actions permettant d'accroître le linéaire de haie : plan de plantation local, chantiers participatifs, ...
 - Suivi et évaluation
 - Elargissement

Après avoir ciblé les zones expérimentales, GrandAngoulême proposera à tout opérateur technique volontaire d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

Cette action vise à renforcer les synergies entre notre Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) et notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2025-2031 arrêté le 19 septembre 2024, dont la priorité 5 : la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation et l'action 48 : Planter des haies riches en biodiversité et valorisées économiquement.

Le budget alloué à cette démarche pour l'année 2024 s'élève à 10 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

Une aide financière a été sollicitée dans le cadre de l'appel à projets PAT (projets alimentaires territoriaux) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine.

Le budget 2025 dédié à l'agroécologie dans le cadre du PAAT sera plus conséquent, les zones d'accélération entrant dans une phase opérationnelle : 43.000 €

Vu le Projet Agricole et Alimentaire Territorial de GrandAngoulême,

Vu la démarche Carteclima ! de GrandAngoulême,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de mise en œuvre de zones d'accélération en agroécologie,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document en lien avec ce projet.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024